



HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES
A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR OU DU VENDEUR SELON LES TERMES DU MANDAT

Applicables sur le prix de vente TTC des biens avec
Rémunération minimale forfaitaire de 4.500€ TTC

Prix de vente Supérieur à 500.000€	5%TTC
de 200.001€ à 500.000€	6%TTC
de 100.001€ à 200.000€	7%TTC
de 50.001 € à 100.000€	8%TTC
Jusqu'à 50.000 €	10%TTC
Terrain/Fonds de commerce	10%TTC

HONORAIRES DE LOCATION

Pour les baux à destination d'habitation soumis à la loi du 07/07/1989
Pour d'autres types de baux : voir le barème Gestion Locative

1) Honoraires de négociation/entremise (exclusivement à la charge du bailleur)

Studio 180€ TTC	2 Pièces 300€ TTC
Pièces 240€ TTC	4 Pièces 360€ TTC

2) Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail

10€ TTC par m² à la charge du locataire
10€ TTC par m² à la charge du bailleur

3) Honoraires d'état des lieux d'entrée

3€ TTC par m² à la charge du locataire
3€ TTC par m² à la charge du bailleur